

Croix-Rouge de la jeunesse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **67 (1958)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

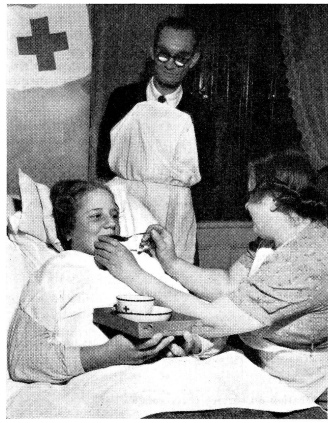
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



SOINS AU FOYER

Les cours de soins au foyer à Genève en 1957

Six cours de soins au malade à domicile (cours I), huit cours pour futures mères (cours II) et sept cours de soins d'urgence (cours III, destiné plus spécialement à la campagne) ont été donnés à Genève pendant l'année écoulée.

L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE « ASIATIQUE »

L'épidémie de grippe dite « asiatique » qui a sévi l'an dernier a continué sa régression. En Suisse, où le nombre maximum de malades avait été enregistré à mi-octobre, avec 30 096 cas déclarés, l'on ne comptait plus que 12 612 cas nouveaux dans la semaine du 17 au 23 novembre, 9137 du 24 au 30, 7327 du 1^{er} au 7 décembre, 4488 du 8 au 14, 2502 du 15 au 21.

Du 22 au 28 décembre, on enregistrait encore 2107 cas, et 1529 du 29 décembre au 4 janvier 1958.

Pour se rendre compte de l'extension de cette épidémie de grippe, il suffit de rappeler que plus de 193 000 cas ont été enregistrés en Suisse en 1957 contre environ 36 000 en 1956.

La poliomyélite en régression

Le Bulletin du service fédérale de l'hygiène publique, dans son édition du 23 décembre, notait que 335 cas de poliomyélite avaient été enregistrés en Suisse du 29 décembre 1956 au 21 décembre 1957. Pour la même période, on avait compté 969 cas en 1956 et 912 en 1955. S'il est trop tôt pour tirer une conclusion définitive de ces chiffres, il semble pourtant que les vaccinations antipolio qui ont été pratiquées ont eu une influence heureuse et contribué à préserver de nombreux enfants de la cruelle maladie.

L'AIDE A LA HONGRIE

Une brochure sur l'aide suisse à la Hongrie

La Société zurichoise de Bienfaisance a publié récemment une brochure richement illustrée et détaillée se rapportant à l'Aide à la Hongrie de la Croix-Rouge suisse. Ce cahier n'a paru qu'en langue allemande mais il est de nature à intéresser tous ceux qui ont pris part à l'action d'entraide en faveur de la Hongrie — et c'est d'une grande partie de notre population qu'il s'agit. Il peut être obtenu pour le prix de 3 francs au secrétariat général de la Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, Berne, téléphone (031) 214 74, compte de chèques postaux III. 877.

Signalons également une autre brochure, *La révolte du peuple hongrois*, avec une préface de M. G. de Reynold, éditée à Lausanne et à Lucerne par l'Aide suisse aux victimes du communisme et dont le bénéfice sera versé aux œuvres d'entraide en faveur des réfugiés hongrois.

ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS

Nouveaux règlements pour les cours

Les nouveaux règlements pour les cours de Samaritains et les cours de puériculture et de soins aux accouchées à domicile, élaborés en commun par la Croix-Rouge suisse et l'Alliance Suisse des Samaritains sont entrés en vigueur le 5 septembre 1957. Ils ont été introduits à titre provisoire pour une année et contiennent différentes prescriptions nouvelles. La Croix-Rouge suisse par exemple, renonce désormais à déléguer aux cours un expert médical qui, par le passé était chargé d'adresser à la Croix-Rouge suisse un rapport relatant le développement du cours et c'est maintenant au médecin-directeur du cours qu'incombe le soin de rédiger un rapport destiné au médecin-chef de la Croix-Rouge suisse.

LA POLLUTION DE L'ATMOSPHERE

L'Organisation mondiale de la Santé a convoqué un comité d'experts chargés d'examiner divers problèmes relatifs à la pollution de l'atmosphère et aux dangers qui en résultent actuellement pour la santé publique. Parmi les problèmes confiés à ce comité, il faut noter le dépistage et l'évaluation de la pollution de l'atmosphère — facteurs météorologiques et physiographiques, nature des contaminants, sources de pollution, échantillonnages et analyses; effets de la pollution de l'atmosphère, notamment sur la santé humaine, les plantes et les animaux, incidences économiques et sociales; dispositions administratives à prendre contre la pollution; prévention et contrôle.

Les services de santé publique se préoccupent en effet de plus en plus des répercussions de la pollution de l'atmosphère sur la santé et le bien-être des populations. La « Chroniques de l'Organisation mondiale de la santé » (septembre 1957) note à ce propos: « Les dégradations causées aux immeubles par les produits soufrés corrosifs dégagés par la combustion du charbon témoignent de façon évidente de la nocivité des fumées. Mais, avec le développement de l'industrie, les dangers

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Cours d'hygiène pratique et de premiers soins

Les cours d'hygiène pratique et de premiers secours qui sont donnés depuis deux ans dans les écoles genevoises remportent un très vif succès. Aussi le Département de l'Instruction publique de ce canton a-t-il demandé en automne dernier à la Croix-Rouge de la Jeunesse d'organiser à nouveau une série de cours, huit classes de la ville pour lesquelles un cours de dix leçons, qui prendra fin en février, est prévu dans douze écoles. Quarante-trois élèves de la campagne et 59 de la ville suivent ces cours. D'autres cours seront encore mis sur pied par la suite, pour répondre aux nouvelles inscriptions. Ce cours est actuellement traduit en allemand à l'intention de « Juniors » de Suisse allemande.

Un cours de sécurité routière

La Croix-Rouge de la Jeunesse a mis en outre en préparation un cours de sécurité routière dont le but est de rendre nos enfants attentifs aux règles de prudence à observer en rue et de les initier aux dispositions à prendre en cas d'accident. La Croix-Rouge de la Jeunesse prépare aussi présentement un cours pratique pour les secours à donner en cas d'accidents de ski.

Remise de pharmacies de classes

Le Comité central, a, dans sa séance du 20 novembre, accordé un crédit de 12 500 francs pour l'acquisition de 500 pharmacies de classes destinées à la Suisse romande. Ces pharmacies seront remises aux écoles pour le prix de 20 francs, la Croix-Rouge suisse prenant à sa charge, pour chacune, un montant de 5 francs.

Bibliothèques de classe pour les écoles de la montagne

Dans le but de venir en aide à des écoles de montagne et de campagne de Suisse française, dont les moyens financiers sont trop limités pour leur permettre de se procurer une bibliothèque de classe, les groupes suisses romands de la Croix-Rouge de la Jeunesse ont lancé un appel parmi leurs membres pour la fourniture de livres. Chaque envoi est accompagné d'une lettre, de manière que des rapports amicaux puissent s'établir entre les différentes classes: les donatrices et les bénéficiaires.

L'appel lancé par le secrétariat romand au début de décembre a permis de récolter 2700 volumes. Ceux-ci ont été répartis entre 25 écoles dépourvues de bibliothèques: 22 écoles valaisannes, 1 école jurassienne, 1 fribourgeoise et 1 vaudoise.

Commission romande de la Croix-Rouge de la Jeunesse

Monsieur Francis Chopard, instituteur à La Neuveville, qui dirige depuis de nombreuses années des groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse, a été nommé en qualité de représentant du Jura bernois à la Commission romande de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Pour le Noël des jeunes réfugiés hongrois

Les classes du degré moyen, membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse, ont préparé pour Noël des cadeaux qui ont été envoyés à tous les enfants et adolescents hongrois accueillis en Suisse dont s'occupe la Croix-Rouge suisse. Cette gentille attention était accompagnée d'une lettre des juniors suisses allemands qui ont préparé les envois.

Des Juniors aident les enfants grecs

Le 22 novembre, M. Hans Beutler, responsable de la Croix-Rouge de la Jeunesse en Suisse alémanique, a présenté aux élèves des classes inférieures et moyennes de Ruti (Zurich), la Croix-Rouge de la Jeunesse. A l'issue de cette conférence, les écoliers ont décidé d'affecter le produit de leur traditionnelle collecte de classe à l'action des parrainages en faveur d'enfants grecs. Leur contribution permettra de remettre quelques chèques à des enfants de familles nombreuses habitant le Nord de la Grèce.

Boîtes-cadeaux américains

La Croix-Rouge de la Jeunesse américaine a fait don à des groupes de la Croix-Rouge de la Jeunesse suisse de plusieurs centaines de boîtes contenant des blocs-notes, des crayons, de la pâte dentifrice, du savon, quelques jouets, qui ont été remises à des classes de différents cantons. Chaque boîte contenait en outre, une lettre écrite par un enfant américain à l'intention d'un écolier suisse.

Les cours d'hygiène et de premiers soins

PROBLEMES ET PREOCCUPATIONS D'UNE MONITRICE

Comment présenter en sept leçons de 45 minutes à des jeunes élèves un cours d'hygiène et de premiers soins qui soit utile? C'est le problème qui se pose à une

monitrice à l'instant d'aborder ses premiers cours. Mlle Meissner, chargée des cours auprès des écoliers genevois pense que cette éducation doit être active, vivante, qu'il faut y intéresser les parents et les instituteurs des élèves, et demander aux enfants de chercher à compléter par eux-mêmes l'enseignement reçu. Chaque élève reçoit ainsi chaque fois un résumé exact de la leçon suivie, résumé qu'il classera avec les autres et qu'il s'efforcera d'illustrer par des dessins, des photos ou des articles de presse. Les instituteurs reçoivent à chaque leçon le même résumé de façon à ce qu'ils puissent suivre le travail de leurs élèves.

Les notions d'anatomie et de physiologie qu'on enseigne dans les cours doivent être simples, mais permettre de comprendre le pourquoi et le comment de tel phénomène ou de telle réaction du corps humain. Il s'agit également de créer chez eux des « automatismes » dans quelques domaines, par exemple de toujours soupçonner une lésion de la colonne vertébrale en cas de forte chute sur le dos et d'éviter ainsi toute intervention dangereuse. L'enseignement visuel doit jouer également un grand rôle au cours de ces leçons. Le film fixe, l'emploi du tableau noir, celui du « flanellographe » contribuent à rendre plus concret et plus précis l'enseignement. Il en va de même des exercices pratiques, des jeux qui donneront à l'enfant l'occasion de s'exprimer. Un concours créera de l'émulation chez les élèves, concours doté de prix pour chaque classe et d'un prix réservé au vainqueur final. Une collaboration active avec les Samaritains rend de précieux services, il en va de même de la collaboration avec le Service médical des écoles et ses infirmières.

*

Une subvention

Dans sa séance du 20 novembre, le Comité central a accordé une subvention de 1200 fr. à la Société suisse du service des troupes de santé comme participation de la Croix-Rouge suisse à la mise sur pied au cours central de cadres qui doit avoir lieu les 18 et 19 janvier.

*

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Le C. I. C. R. en Algérie

Une mission du Comité international de la Croix-Rouge est rentrée d'Algérie au lendemain de Noël. Composée de M. Pierre Gaillard et du Dr Louis A. Gaillard, de Genève, cette délégation, la cinquième depuis le début des troubles, a visité 46 « Centres de triage et de transit » et deux « Centres d'hébergement » dans lesquels sont détenus des personnes arrêtées ou capturées à la suite des événements. Six hôpitaux où sont soignés des prisonniers blessés au cours d'engagements militaires ont également été inspectés. La plupart de ces 54 lieux de détention n'avaient jusqu'ici été visités ni par le C. I. C. R. ni par d'autres organismes.

Selon l'usage, au cours de chacune de leurs visites, les délégués du C. I. C. R. se sont entretenus sans témoin avec les détenus. Chaque fois qu'il a paru nécessaire des améliorations importantes du régime matériel de la détention ont été obtenues. Cette mission du C. I. C. R. en Algérie reprendra sa tournée de visites au début de 1958.

*

INONDATIONS A CEYLAN

Un appel international pour les 400 000 sinistrés

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a lancé le 3 janvier un appel à ses sociétés-membres pour leur

demander d'urgence des contributions en faveur des victimes des inondations survenues à Ceylan dont le nombre est estimé actuellement à 400 000. Parmi les secours les plus nécessaires signalés à la Ligue par la Croix-Rouge de Ceylan figurent les ambulances, des tentes, des draps, du linge, des gobelets en métal, des assiettes et des cruches, ainsi que des concentrés de protéine.

*

A LA LIGUE

Nominations

A la suite du départ de M. de Rougé, qui assumait pendant tant d'années la lourde charge de secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. Henry W. Dunning a été appelé à ce poste et a pris ses fonctions le 1^{er} janvier. M. Wilfrid J. Phillips, qui assumait depuis deux ans les fonctions de directeur des affaires générales de la Ligue, a été nommé sous-secrétaire général de la Ligue, poste qui était précédemment celui du nouveau secrétaire général.

Sur les routes, la nuit...

PHARES AVEUGLANTS ET PIETONS INVISIBLES

Une campagne a été menée cet hiver par les autorités de police pour obliger tous les automobilistes à contrôler l'éclairage de leurs phares tant de route que de croisement. Fort peu de véhicules, si l'on en croit les statistiques, possédaient des éclairages conformes aux règlements. Les phares ont été réglés, des étiquettes collées dans chaque véhicule en témoignent. Et ceux qui ne sont pas soumis encore à ce contrôle y seront contraints.

C'est fort bien. Mais rien n'est plus passager que le réglage des phares, et rien n'est plus sujet à se modifier — il y suffit le plus souvent des secousses de la route. Et rien, de surcroît, n'est plus dangereux, pour quiconque est appelé à circuler de nuit, que les véhicules aux éclairages mal axés ou trop brutaux. Ces véhicules que nous retrouverons avant quelques semaines lancés sur nos routes comme par le passé, et en dépit du papillon attestant que le réglage a bien été opéré.

Ne devrait-on pas inciter régulièrement les conducteurs à contrôler à nouveau l'état de leurs phares? Pourquoi n'installerait-on pas à demeure, à l'entrée des grandes villes par exemple, des panneaux revêtus d'une matière réfléchissante et munis de repères aisément visibles pour le conducteur? Une ligne sur la chaussée indiquerait la distance valable pour l'essai des phares de croisement. D'un coup d'œil, le conducteur saurait si ses phares ont besoin ou non d'être réglés. Techniquement, cela ne me paraît pas offrir de grandes difficultés.

Mais quand et comment obligera-t-on aussi les cyclistes et les chars, à avoir un équipement lumineux suffisant à l'arrière? Et les piétons à circuler à gauche de la chaussée et à être munis d'un objet réfléchissant la lumière?